



Avis Public

QUARTIER DUVERNAY

Le siège No 1 du quartier Duvernay de la Cité étant devenu vacant par suite d'un jugement de la Cour de Révision annulant l'élection de E. N. Hébert qui occupait ce siège.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la nomination des candidats pour remplir cette vacance aura lieu au bureau du greffier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, entre 10 heures du matin et midi SAMEDI, le 18ème jour de mars courant.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul candidat mis en nomination, ce candidat se trouvera élu *ipso facto*, mais dans le cas où deux ou plusieurs candidats seraient mis en nomination, un bureau de votation sera accordé et l'élection se fera MERCREDI, le 29ème jour du même mois, entre neuf heures du matin et 5 heures de l'après-midi, aux endroits qui seront désignés dans un avis subséquent.

On pourra, en s'adressant au bureau du soussigné, obtenir des blancs de bulletins de présentation, de certificats d'éligibilité et de dépôt, ainsi que tous renseignements concernant les formalités qui doivent être observées.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 11 mars, 1905.



Public Notice

DUVERNAY WARD

Seat No 1 of Duvernay Ward of the City, having become vacant through a judgment of the Court of Review, annulling the election of E. N. Hébert, who occupied said seat.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the nomination of candidates to fill the said vacancy will be held at the City Clerk's office, at the City Hall, between the hours of 10 and 12 o'clock, in the forenoon, on SATURDAY, the 18th day of March instant.

In the event of there being only one candidate nominated he shall *ipso facto*, be elected, but in the event of there being two or more candidates nominated, a poll shall be granted, and the election shall be held on WEDNESDAY, the 29th day of the same month between the hours of nine o'clock in the forenoon and 5 o'clock in the afternoon, at such places as will be specified in a subsequent notice.

Blank forms of nomination papers, certificates of qualification and of deposit, and any information regarding the formalities which must be observed, may be obtained on application at the office of the undersigned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 11th March, 1905.



PLOMBIERS

AVIS

A compter de lundi, le 13 mars courant et tous les lundis, jusqu'à nouvel ordre, de 2 à 5 heures de l'après-midi, il y aura examen des maîtres et compagnons plombiers, dans le bureau d'hygiène de l'Hôtel de Ville.

J.-E. DORE, président.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 9 mars, 1905.



PLUMBERS

NOTICE

From Monday, the 13th of March instant and each Monday thereafter, until otherwise ordered, between the hours of 2 and 5 o'clock in the afternoon, there will be held examinations for master plumbers and journeymen plumbers, at the Health office, in the City Hall.

J. E. DORE, Chairman.

CITY HALL,
Montreal, 9th March, 1905.